

SÉANCE DU 11 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le onze juin, à dix huit heures, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Jean-Jacques MARTINEZ.

Présents :

Titulaires : Yves CADAS, Jean-Jacques MARTINEZ, Denis BOYER, Georges GATEIN, Serge DESCADÉILLAS, Michel LACAY, Jean-Loup BASTIEN, Nicolas CALMES, Eveline CARDONA, Pierre LOPEZ, Amédée LABORDE, Marie-Josée VARELA, Jean-Luc COURET, Roger BUFFA, Paul FRANQUINE, Francine PONT FASSEUR, Yvon LASSALLE, Philippe JALOUX, Rosine MOREAUD, Olivier RUMEAU, Véronique GRANDET, Francis BOY, Hervé FRANQUINE, Christian ROUZAUD.

Suppléants : Stéphane CORATO, Philippe LACAZE, Viviane GAYCHET, Manuel SARDA.

Excusés : Hervé BOUCTON, Sébastien MERIC, Colette SUZANNE, Hervé GILABERT, Jean-Louis GAY, Anne-Marie VIGNEAUX, Jean-Claude COURNEIL (pouvoir à Véronique GRANDET), Laurent PANIFOUS, François VANDERSTRAETEN (pouvoir à Jean Luc COURET), Jean-Louis CAUHAPE, Sébastien SOUBIES, Wilm WIJNEN.

Monsieur Francis BOY est élu secrétaire de séance.

I. Approbation du compte rendu de la séance du 13 mai 2014

Suite à la diffusion du compte rendu, Monsieur le Président informe que Roger BUFFA a fait part d'observations. Il propose d'acter les modifications du compte rendu proposées dans la note de synthèse.

Francis BOY lit une déclaration au nom des délégués de la Communauté de communes de la Lèze. Invoquant un défaut d'information sur les indemnités perçues par Jean-Jacques MARTINEZ au titre de son mandat d'adjoint au Maire de Labarthe sur Lèze, les délégués de la Communauté de communes de la Lèze renouvellent leur proposition d'indemnités inférieures au montant maximal, refusent d'approuver le compte rendu, et demandent que les surcoûts de dépense de fonctionnement soient compensés par des économies.

Francine PONT FASSEUR aurait souhaité un nouveau vote du Comité sur ce point.

Pour sa part, Serge DESCADÉILLAS confirme avoir entendu non pas l'absence d'indemnités mais bien de faibles indemnités perçue par Jean-Jacques MARTINEZ au titre de ses fonctions d'adjoint au Maire de Labarthe sur Lèze.

Roger BUFFA précise qu'il n'était intervenu que pour proposer des indemnités pour les Vice-présidents.

Monsieur le Président note que les interventions de Messieurs BOY et BUFFA sont notées dans le procès verbal. Il rappelle à l'ensemble des élus que l'objectif collectif est avant tout à la protection des biens et des personnes et au choix d'une orientation à défendre auprès des pouvoirs publics.

Monsieur le Président propose la rédaction suivante du compte rendu :

« En raison des frais occasionnés par la Présidence du SMIVAL, Monsieur le Président explique que, n'étant pas chef d'un exécutif local, il ne perçoit pas de fortes indemnités d'élu et invite le Comité syndical à instaurer des indemnités d'élus pour le Président du SMIVAL. Il précise que le montant brut s'élèverait à 972,80€/mois couvrant notamment les frais de déplacement.

« Hervé FRANQUINE, Manuel SARDA s'interrogent sur des indemnités intermédiaires. François VANDERSTRAETEN indique qu'une majorité des délégués de la Communauté de communes de la Lèze souhaitent des indemnités à hauteur de 50% du maximum autorisé par la loi.

« Roger BUFFA interroge sur le montant des indemnités des Vice-présidents. Monsieur le Président répond que les frais de mission engagés par les Vice-présidents dans le cadre de leur mandat pourront être pris en charge par le SMIVAL. »

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 12 voix pour, 16 voix contre, 2 abstentions,

REJETTE l'approbation du compte rendu de la séance du 13 mai 2014.

II. Élection de dix Vice-présidents : vote à scrutin secret

Il a été procédé ensuite, à scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTINEZ, à l'élection des Vice-présidents.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

ÉLECTION DU 1^{er} VICE PRÉSIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	30
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

Ont obtenu { Mme Colette SUZANNE, vingt neuf voix (29)

Mme Colette SUZANNE (vingt neuf voix), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 1^{re} Vice-présidente.

ÉLECTION DU 2^e VICE PRÉSIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	30
--	----

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

Ont obtenu { M. Francis BOY, trente voix (30)

M. Francis BOY (trente voix), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^e Vice-président.

ÉLECTION DU 3^e VICE PRÉSIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	30
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	6
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13

Ont obtenu { M. Serge DESCADÉILLAS, vingt quatre voix (24)

M. Serge DESCADÉILLAS (vingt quatre voix), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3^e Vice-président.

ÉLECTION DU 4^e VICE PRÉSIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	30
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

Ont obtenu { Mme Véronique GRANDÉT, vingt neuf voix (29)

Mme Véronique GRANDÉT (vingt neuf voix), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 4^e Vice-présidente.

ÉLECTION DU 5^e VICE PRÉSIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	30
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

Ont obtenu { M. Denis BOYER, trente voix (30)

M. Denis BOYER (trente voix), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5^e Vice-président.

ÉLECTION DU 6^e VICE PRÉSIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	30
--	----

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

Ont obtenu { M. Philippe JALOUX, vingt neuf voix (29)

M. Philippe JALOUX (vingt neuf voix), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 6^e Vice-président.

ÉLECTION DU 7^e VICE PRÉSIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	30
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

Ont obtenu { M. Amédée LABORDE, trente voix (30)

M. Amédée LABORDE (trente voix), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 7^e Vice-président.

ÉLECTION DU 8^e VICE PRÉSIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	30
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

Ont obtenu { M. Laurent PANIFOUS, trente voix (30)

M. Laurent PANIFOUS (trente voix), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 8^e Vice-président.

ÉLECTION DU 9^e VICE PRÉSIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	30
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

Ont obtenu { M. Nicolas CALMES, vingt neuf voix (29)

M. Nicolas CALMES (vingt neuf voix), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 9^e Vice-président.

ÉLECTION DU 10^e VICE PRÉSIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	30
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

Ont obtenu { M. François VANDERSTRAETEN, vingt neuf voix (29)

M. François VANDERSTRAETEN (vingt neuf voix), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 10^e Vice-président.

III. Stratégie du PAPI Lèze

Monsieur le Président invite le Directeur, Thomas BREINIG, à présenter les principales actions engagées par le SMIVAL qui couvrent les différents volets de la prévention des inondations.

L'entretien courant de la végétation constitue la mission historique des syndicats de rivière tels que le SMIVAL, qui intervient sur terrains privés, dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG), pour assurer le libre écoulement des eaux. Après les phases de travaux lourds de restauration dans les années 2006 à 2009, le SMIVAL assure un entretien régulier sur un linéaire de 72 km de cours d'eau qui sera étendu à 96 km, intégrant notamment le Latou médian et la Lèze amont, dès réception du nouvel arrêté inter préfectoral de DIG attendu dans les semaines à venir. Plusieurs actions de sensibilisation sont menées pour favoriser la culture du risque d'inondation : pose de repères de crue, livret sur les crues, exposition, site internet, bulletin d'information.

Le SMIVAL accompagne également les collectivités de la vallée dans la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde et en tant que personne publique associée dans l'élaboration ou la modification des documents d'urbanisme. Lors des événements hydrologiques, crues, orages, le SMIVAL collecte les observations, porte des analyse et émet des propositions, par exemple sur le fonctionnement du système de prévision et d'alerte. Il a ainsi proposé un tableau de bord de suivi des crues à l'échelle de la vallée.

Afin de favoriser la rétention d'eau le plus en amont possible, dès la formation des premiers ruissellements, le SMIVAL a réalisé des premières plantations de haies sur un linéaire de 3 400 mètres. L'instruction administrative est en finalisation pour 5 000 mètres de haies supplémentaires qui pourront être plantés en décembre 2014. Un nouveau dossier est en constitution pour être déposé courant juin et qui fait l'objet d'une proposition de délibération.

Le SMIVAL travaille sur la réalisation de plusieurs ouvrages collectifs qui sont à des stades d'avancement divers : les travaux sont en cours sur la digue de l'atelier-relais Initial à Lézat sur Lèze ; l'Avant projet (AVP) du casier d'Artigat a été approuvé en octobre 2013, l'Avant projet (AVP) de la digue de Lèze morte à Saint Sulpice sur Lèze a été validé en juin 2013 ; pour le bassin de rétention du Mongéa au Fossat, l'avant projet a été réceptionné en décembre 2010 et le SMIVAL a fait l'acquisition de 40% de la surface nécessaire à sa réalisation ; le

bassin de rétention du Saint Jean, à Saint Sulpice sur Lèze, est au stade des études préliminaires ; le projet (PRO) et les dossiers réglementaires de la noue du Jacquart ont été déposés en Préfecture en mars 2013, mais ont fait l'objet d'un rejet notifié par la Préfecture à la Commune ; le SMIVAL a réalisé, en 2010, pour le compte de la Commune du Fossat, le recul du chemin du Salat, permettant de préserver la circulation tout en reconstituant une ripisylve équilibrée ; la commune de Saint Ybars a confié au SMIVAL une mission sur l'aménagement des berges du lac pour pérenniser l'ouvrage dont l'AVP a été validé en décembre 2013.

Ces différents ouvrages sont inscrits dans des programmations de travaux qui permettent d'affecter des budgets de la part des cofinanceurs : État, Agence de l'eau, Conseil régional Midi-Pyrénées et Conseils généraux d'Ariège et de Haute Garonne. Plusieurs programmations ont été successivement examinées : l'étude hydraulique confiée par le SIAHVL à SOGREAH en 2000-2003 proposait 4 casiers écrêteurs de crue ou une combinaison de casier, digues et chenal, pour des montants de travaux de 5 à 15 M€. Le Schéma de Prévention des Inondations (SPI) repris dans la convention cadre du PAPI Lèze (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) prévoyait 5 casiers, 2 bassins de rétention et des digues pour un montant des ouvrages de 3,5 M€. En 2012, l'étude hydraulique confiée à CACG a permis d'optimiser et de réévaluer ce programme, en proposant trois scénarii : le scénario A reprenant les ouvrages de la convention cadre réestimait les montants à 22 M€, un scénario B reposant sur des digues était évalué à 10 M€ et un scénario C proposait de retenir 3 casiers écrêteurs, 1 bassin de rétention, des digues et un chenal. Afin de rester dans l'enveloppe budgétaire allouée au PAPI Lèze, il était proposé de réaliser une première tranche à moyen terme (1 casier, 1 bassin, 1 digue) puis le reste du programme sur le long terme. En avril 2013, le Préfet de l'Ariège a demandé au SMIVAL de proposer une programmation du PAPI *a minima* excluant les casiers écrêteurs. Une proposition a été travaillée techniquement avec les services de l'État durant l'été 2013, qui prévoyait 2 bassins, 1 digue et des mesures individuelles. Elle a été diffusée pour finalisation en septembre 2013.

Mais en réunion en novembre 2013 Madame le Préfet de l'Ariège a rejeté cette proposition, ce qui a été confirmé par courrier en avril 2014.

Monsieur le Président relate sa rencontre récente avec Monsieur le Sous-préfet de Pamiers, qui informe que l'État n'a plus les moyens de travailler sur la vallée de la Lèze. Monsieur le Sous-préfet confirme le rejet d'une solution portant sur la protection d'un nombre restreint d'habitations et invite à travailler soit sur des mesures individuelles, soit sur des ouvrages apportant un bénéfice sur de nombreuses habitations. Il souhaite que « les sommes encore disponibles sur ce PAPI soient engagées sur des opérations présentant la meilleure efficacité et exondant le maximum de bâtiments. [Il convient donc] d'étudier et comparer plusieurs options de travaux possibles selon ce critère d'efficacité. »

En outre, la loi métropoles de janvier 2014 crée la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations dévolue au bloc communal avec transfert obligatoire aux EPCI à fiscalité propre et possibilité de transfert à un EPAGE, Établissement Public de Gestion des Eaux, tel que le SMIVAL.

Face à cette situation délicate, outrancière pour les 20 000 habitants de la vallée, Monsieur le Président invite le Comité syndical à engager le débat sur le point essentiel qui est de définir la stratégie à adopter pour le SMIVAL dans ce contexte. Il informe que Monsieur le Sous-préfet de Pamiers a proposé de venir, avec le Sous-préfet de Muret, présenter la position de l'État au prochain Comité syndical.

Pour Jean-Luc COURET, l'objectif commun c'est de faire en sorte que la rivière reste dans son lit. C'est un projet sur dix ans. De plus, les mesures individuelles ne sont pas acceptables. Il rappelle l'opposition qui était apparue en réunion entre les Sous-préfets, favorables aux réalisations, et la DREAL, qui bloquait toute avancée. Il s'interroge sur la mise en œuvre de solutions locales réalisées sans l'État.

Paul FRANQUINE constate que la DREAL empêche le SMIVAL d'avancer.

Yves CADAS informe qu'il a rencontré le Sous-préfet de Muret dont le discours est similaire : le budget alloué de 6 M€ ne sera pas revu à la hausse.

Francine PONT FASSEUR suggère de commencer à réaliser les travaux en amont.

Nicolas CALMES dénonce la stratégie de mesures individuelles par des batardeaux et propose une démarche de lobbying.

Monsieur le Président se propose d'aller rencontrer les élus de la vallée, tout en questionnant sur l'origine des décisions de l'État : gestion comptable par le Ministère ou avis techniques défavorables des services locaux qui ne soutiennent pas le projet ?

Evelyne CARDONA rappelle qu'il y a quand même 800 maisons inondées en crue type juin 2000.

Francis BOY s'interroge sur la stratégie de l'État qui amènerait le SMIVAL à déposer le bilan. De plus les mesures individuelles nécessiteront également des études.

Paul FRANQUINE estime que les mesures individuelles ne marchent pas.

Thomas BREINIG confirme que pour la réduction de vulnérabilité, seules des actions sur les bâtiments publics sont administrativement possibles et finançables. Sur les habitations privées, les mesures individuelles ne pourraient être engagées par le SMIVAL que dans le cadre d'une DIG et ne sont finançables par l'État que si les PPRI les rendent obligatoires, ce qui s'accompagne d'un risque de désengagement des assureurs. De plus, d'après les informations collectées sur les autres bassins, les taux de réalisation sur les territoires qui ont expérimenté ces dispositifs (Gard, Loire, Saône) sont très faibles.

Quant aux perspectives pour le SMIVAL, il faut les repositionner par rapport à la loi de janvier 2014 qui confère la compétence GEMAPI au bloc communal. Les missions exercées par le SMIVAL à titre volontaire aujourd'hui seront obligatoires à partir de 2016.

Jean-Luc COURET considère qu'il faut se battre et s'oppose à un nouveau changement de stratégie.

Roger BUFFA s'interroge sur les compétences et la capacité à faire du syndicat.

Monsieur le Président rappelle que l'ancien Comité syndical s'est toujours prononcé contre les batardeaux et regrette que l'État ne retienne plus que les PCS et les barques.

Yves CADAS indique que son action politique a toujours été guidée par la recherche de l'intérêt général, ce qui signifie de travailler sur des aménagements collectifs et non des protections individuelles. Il existe dans cette vallée un intérêt commun que l'État ne doit pas détricoter.

Jean-Luc COURET considère que si l'intérêt général consiste à protéger 200 habitations en aval, il faut y travailler en priorité. Il informe qu'il rencontrera de son côté les services techniques du Conseil général de l'Ariège et Jean CAZANAVE, Vice-président du Conseil général en charge des rivières.

Monsieur le Président regrette la vision de court terme de l'État à 5 ans au lieu de se projeter sur 20 ans. Il propose de réunir le Bureau pour définir une position commune avant la réception des Sous-préfets.

IV. Étude juridique

Monsieur le Président informe de l'évolution législative récente (loi du 27 janvier 2014) qui modifie le cadre administratif de la gestion des rivières et de la prévention des inondations en confiant à l'échelon communal une compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Thomas BREINIG explique que, pour le SMIVAL, il convient de prévoir les modalités d'intervention au-delà du 1^{er} janvier 2016 et notamment de préparer un dossier de candidature à la labellisation en tant qu'EPAGE, Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Pour cela un accompagnement juridique est nécessaire, soit par un cabinet spécialisé, soit par l'ATD dans le cadre de la contribution annuelle versée par le SMIVAL.

Jean-Luc COURET observe qu'il faudra examiner les conséquences pour la Communauté de Communes de la Lèze.

Francine PONT FASSEUR regrette une étude supplémentaire.

Jean-Jacques MARTINEZ soutient que cette analyse est nécessaire pour préciser les perspectives d'intervention du SMIVAL.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** de réaliser une étude juridique sur la mise en place de la compétence GEMAPI en vallée de la Lèze, en confiant l'analyse à l'ATD ou à un cabinet spécialisé, pour un montant prévisionnel de 5 000 €HT,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Financiers	Taux	Montant (€HT)
Agence de l'eau Adour Garonne	60%	3 000 €
Conseil Régional Midi-Pyrénées	20%	1 000 €
Autofinancement	20%	1 000 €
Total	100%	5 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

V. Travaux rivière 2014

Thomas BREINIG présente la programmation d'entretien régulier des cours d'eau prévue pour l'hiver 2014-2015, conformément au Plan pluriannuel de gestion approuvé en décembre 2012.

Monsieur le Président invite le Comité syndical à valider cette programmation.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser les travaux de restauration et d'entretien 2014, pour un montant prévisionnel de travaux de 76 621 €HT.

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Financiers	Taux	Montant (€HT)
Agence de l'eau Adour Garonne	48%	36 818 €
Conseil Régional Midi-Pyrénées	11%	8 744 €
Conseil Général de l'Ariège	13%	9 574 €
Conseil Général de la Haute Garonne	2%	1 888 €
Autofinancement	26%	19 597 €
Total	100%	76 621 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

VI. Plantation de haies 2014-2015

En complément des 5 km de linéaires de haies dont l'instruction est en finalisation auprès des services de l'État, Monsieur le Président propose de prévoir la plantation de 5 km supplémentaires pour lesquels le SMIVAL a constitué un nouveau dossier. Ces plantations pourraient être réalisées en janvier-février 2015, sous réserve d'obtention de l'arrêté de DIG avant la période de plantation.

Roger BUFFA s'interroge sur les frais d'enquête à hauteur de 10 000 €.

Thomas BREINIG explique que le SMIVAL a soulevé cette question auprès des services de l'État pour demander d'alléger les procédures, via le recours à une DIG de principe.

Paul FRANQUINE propose d'adopter une délibération pour qu'on arrête de dégrader les bassins versants.

Monsieur le Président invite le Comité syndical à valider cette opération de plantation de 5 km de haies.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de poursuivre le programme pluriannuel de plantation de haies en vallée de la Lèze.

DÉCIDE d'assurer en 2014-2015 la maîtrise d'ouvrage des plantations de haies pour un montant de 95 000 € HT incluant les frais de plantation, d'enquête publique et divers.

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant pour les plantations de l'hiver 2014-2015 :

Partenaires	Participation sollicitée		Aide financière (€)
	Ariège 3 700 ml 70 000 € HT	Haute-Garonne 1 300 ml 25 000 € HT	
État	40%	40%	38 000
Agence de l'Eau	10%	10%	9 500
Conseil Régional Midi Pyrénées	15%	15%	14 250
Conseil général de l'Ariège	15%		10 500
Conseil général de Haute Garonne		4,2%*	1 050
Autofinancement	20%	30,8%	21 700
Total :	100%	100%	95 000

**15% du reste à financer sur les travaux en Haute Garonne déductions faites des aides des autres partenaires*

SOLLICITE Monsieur le Préfet de l'Ariège et/ou Monsieur le Préfet de la Haute Garonne pour la reconnaissance d'intérêt général de cette opération.

DEMANDE à Monsieur le Préfet de l'Ariège et/ou Monsieur le Préfet de la Haute Garonne l'ouverture de l'enquête publique.

MANDATE Monsieur le Président pour engager les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

VII. Délibération modificative de crédits

Thomas BREINIG expose les modifications de crédits à apporter au budget primitif pour permettre la réalisation des actions précédemment discutées, ainsi qu'un ajustement d'une ligne d'emprunt.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de valider cette délibération modificative de crédits.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'inscrire les crédits suivants au budget 2014 :

Section d'investissement – Dépenses

DÉCIDE d'inscrire les crédits suivants au budget 2014 :

Section d'investissement – Dépenses

Fonction / Article	Objet	Nouvelles inscriptions
01/14641	Emprunt	0.10
831/2031	Frais d'études	- 27 000.10
831/2051	Concessions et droits	- 32 000.00
831/2121	Plantation de haies	138 000.00
831/2314	Travaux rivière	115 000.00
Total		194 000.00

Section d'investissement – Recettes

Fonction / Article	Objet	Nouvelles inscriptions
831/1321	Subventions de l'Etat	55 000.00
831/1322	Subventions de la Région	35 000.00
831/1323	Subventions des Départements	32 000.00
831/1326	Subventions de l'Agence de l'Eau	72 000.00
Total		194 000.00

Monsieur le Président lève la séance à 20h30.

Le Secrétaire de séance,

Francis BOY



Le Président,

Jean-Jacques MARTINEZ

